

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1381 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERS

n° 1381

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 octobre 1962

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro
31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion de dix-huit mille neuf cent vingt francs (18.920 F.D.) par an est accordée à Mme Mariam Bourhane Ibrahim, veuve de Aden Mohamed Ali, ex-chef d'équipe du Service de la Voirie décédé à Djibouti le 13 juin 1962. Cette allocation sera payable trimestriellement pour compter du 14 juin 1962 et à terme échu sur le vu du certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire: